



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉSENTATION DU VOLET FORESTIER DU PLAN DE RELANCE

Des peuplements forestiers à adapter au changement climatique





Une enveloppe de 150 M€ pour 45 000 hectares de forêts et 50 millions d'arbres

Bénéficiaires :

- Les propriétaires de forêts privées et publiques

Peuplements cibles :

- Les peuplements sinistrés
- Les peuplements vulnérables
- Les peuplement pauvres

Les modalités d'accès à l'aide (hors forêt domaniale) :

- Via un opérateur économique de regroupement, sélectionné dans le cadre de l'AMI lancé le 3/12/2020
- Dépôt direct par les propriétaires de dossiers individuels

Les taux d'aide :

- 80% pour les peuplements sinistrés
- 60% pour les peuplements vulnérables et pauvres

Objectifs de simplification :

- Pas de surface minimum
- Plateforme dématérialisée pour déposer les dossiers : instruction DDT, paiement ASP
- Paiement sur barème de coûts standards
- Demande pour des motifs sanitaires de coupe d'urgence comme pièce justifiant l'éligibilité du peuplement
- Fiche « diagnostic »

Exigences de gestion durable: documents de gestion durable, diagnostic climatique validé par un expert, diversification des essences à partir de 10 ha pour les plantations en plein.



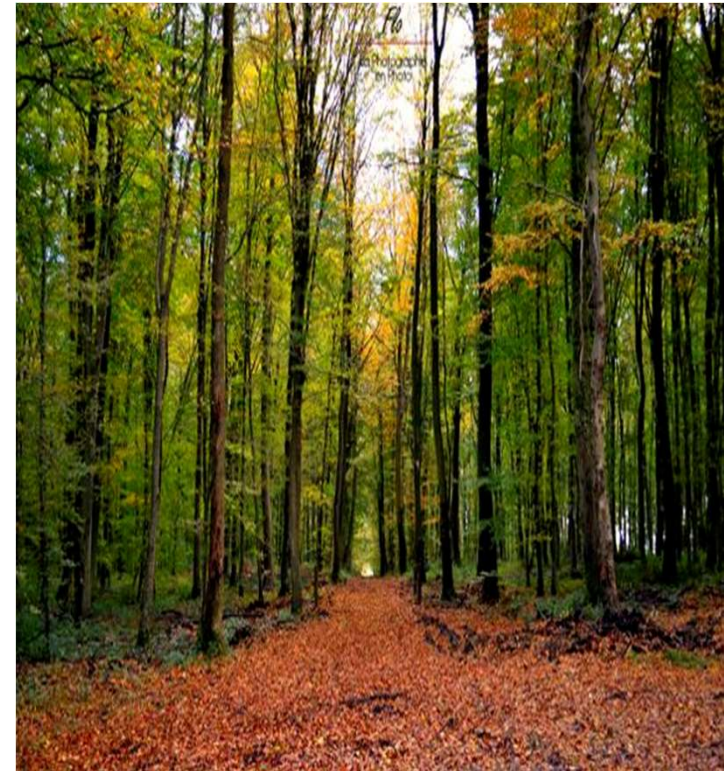
Point d'étape :

Bases réglementaires

- Régimes notifiés à la Commission européenne
-> *dans l'attente, régime de minimis entreprises (plafond de 200 000 €)*
- Décret, arrêté et instruction technique instaurant le dispositif d'aide publiés

Les résultats de l'AMI

- 35 lauréats pour un montant arrêté à 95 M€ d'aide
- échanciers de déploiement en cours de discussion avec les lauréats
-> *objectif de consommation sur 2021*
- Instrumentation :
- Guichet ouvert depuis le 20 février (outil GIP ATGéRi), y compris pour les propriétaires individuels hors AMI
- Instruction DDT via OSIRIS (outil ASP)



Les autres mesures forestières

1. Filière graines et plants

- **Aide à l'investissement pour les pépinières et entreprises de reboisement (4,5M€)**

>> appel à projets clôturé le 1^{er} mars

- **Développement de nouveaux vergers à graine de l'Etat (1M€)**

>> convention en cours de signature avec l'ONF (gestionnaire des vergers à graine de l'Etat)

2. Aval

- **Participation au lancement du fonds d'investissement Bois 3 de Bpifrance (5M€)**

>> fonds lancé

- **Aide à l'investissement dans les entreprises de premières transformations (15M€)**

>> l'appel à projets se clôture le 16 mars

3. Connaissances

- **Acquisition de données Lidar pour l'ensemble du territoire français, via l'IGN (22M€)**

>> programme d'acquisition lancé par l'IGN (5 ans)